

■ Age et poids

L'âge et le poids des veaux à leur mise en marché sont à convenir avec son acheteur en fonction des débouchés visés et de la période de commercialisation.

Age	Veaux de boucherie France	Export Espagne
Minimum	14 jours (imposé par la réglementation transport)	
Optimum	14 à 30 jours	21 à 30 jours
Maximum	45 jours	/

Poids	Laitiers, mixtes et croisés de conformation ordinaire ou médiocre (O, P)		Mixtes et croisés de conformation supérieure (U, R)	
	Veaux de boucherie	Export Espagne	Veaux de boucherie	Export Espagne
Minimum	40 kg	45 kg	45 kg	
Optimum	43-48 kg	50-55 kg	50-65kg	55-65kg
Maximum	55 kg	/	70 kg	/

■ Saisonnalité

Le marché des veaux laitiers est plus fluide de février à juin, tandis que les mois de septembre à janvier sont particulièrement encombrés avec le pic des vêlages dans les élevages laitiers.

La période de production des veaux est impérativement à discuter avec sa laiterie, mais également en tenant compte des besoins exprimés par son acheteur de veaux.

> LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES D'ELEVAGE

permet à l'éleveur de vérifier ses pratiques et si nécessaire de les améliorer. 97% des éleveurs de vaches laitières y adhèrent. Un conseiller agréé d'un organisme technique vérifie les pratiques sur un certain nombre d'items concernant les vaches laitières et leurs veaux : traçabilité des animaux, alimentation, bien-être et santé, qualité du lait, environnement... Le conseiller vérifie ainsi que les veaux disposent d'une alimentation lactée (notamment le colostrum) et fibreuse de qualité et en quantité suffisante ainsi que de l'eau, et sont logés dans des conditions conformes à la réglementation et à leurs besoins (contact visuel avec leurs congénères, non attachés...). Ce sont des points essentiels pour la santé, le confort et la croissance des veaux.

LES DÉBOUCHÉS DES VEAUX ISSUS DU TROUPEAU LAITIER EN CHIFFRES¹ :

Le nombre de veaux disponibles pour l'engraissement (mâles la tiers + mâles et femelles croisés) est estimé à environ 2 millions de veaux par an. Il existe 3 principaux débouchés pour ces veaux :

- 980 000 (49%) sont abattus et classés « Veaux » ;
- 300 000 (15%) sont exportés vifs (majoritairement avant 2 mois et principalement vers l'Espagne) ;
- 260 000 (13%) sont abattus et classés « Jeunes Bovins » (170 000) ou « Bœufs » (90 000).

L'import de jeunes veaux est anecdotique (moins de 8000 veaux).

¹Veaux nés en 2019, estimation

Repères techniques pour la mise en marché des veaux issus du cheptel laitier

JUILLET 2021

Le devenir des veaux issus du cheptel laitier est une préoccupation conjointe des filières lait et viande. Le CNIEL et INTERBEV travaillent de concert autour d'enjeux communs : obtenir une juste valeur des veaux issus du troupeau laitier et améliorer l'adéquation entre disponibilités et débouchés.

Pour répondre à ces deux enjeux, le CNIEL et INTERBEV ont construit des « repères techniques pour la mise en marché des veaux issus du cheptel laitier ». Ces repères constituent un socle pour aboutir à une contractualisation. Ils ont vocation à servir de base technique pour nourrir les échanges entre les éleveurs et leurs acheteurs de veaux, en amont des plans d'accouplement.

Ces repères sont organisés en 5 rubriques :
santé, conformation / type racial, âge, poids, saisonnalité.

■ Santé

- Prise de colostrum au plus tard 6 heures après sa naissance, pour que le jeune veau puisse bénéficier d'une immunité durant ses premières semaines de vie.
- Buvée et alimentation obligatoires avant le départ de la ferme, pour éviter tout risque de déshydratation et de faim durant le transport.
- Nombril sec et bien cicatrisé au moment de son départ de la ferme, pour éviter tout risque d'infection. Pour être aptes au transport, les veaux doivent être dans un bon état général (pas d'atteinte respiratoire, de diarrhée, de problème d'aplombs, apathie, teigne, chancre).

> Les veaux à destination de l'Espagne doivent respecter certaines conditions sanitaires vis à vis de la FCO :

- Soit l'éleveur naisseur doit avoir désinsectisé les veaux au moins 14 jours avant leur départ de l'exploitation, avoir inscrit ce traitement dans le registre d'élevage, conservé les ordonnances et preuves d'achats. Une attestation signée par l'éleveur doit être transmise à son acheteur. Les veaux subiront ensuite un test PCR en centre de rassemblement.
- Soit l'éleveur naisseur doit avoir fait vacciner les mères contre les sérotypes 4 et 8 par un vétérinaire (les mères doivent au moment de la naissance du veau avoir reçu la (ou les) injection(s) de primo vaccination depuis une durée correspondant au délai d'acquisition de l'immunité inscrite dans le RCP du vaccin).



Conformation / type racial

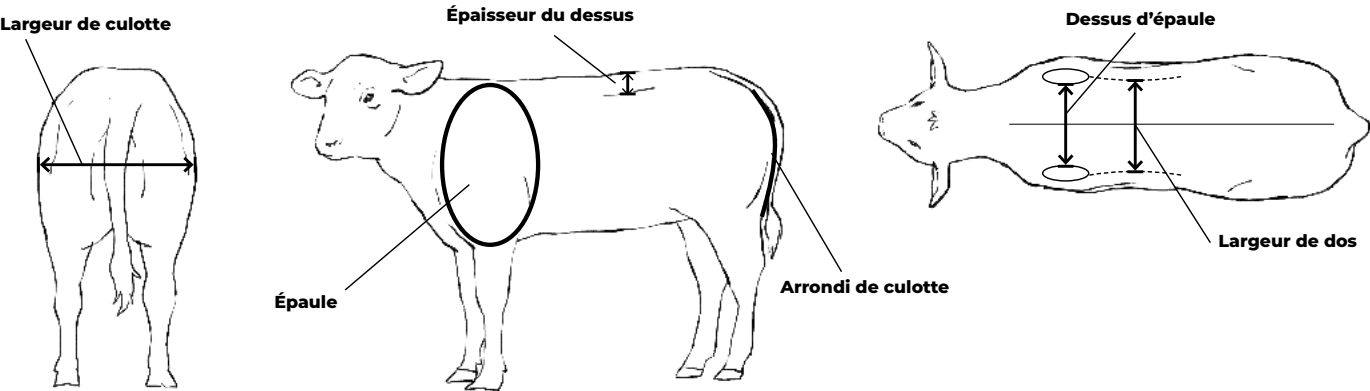
Le type racial des veaux (race laitière ou type de croisement) est à discuter entre l'éleveur et son acheteur. Ensuite, le choix des doses d'IA doit être le fruit d'un échange entre l'éleveur et son entreprise d'insémination, en intégrant le cas échéant les demandes spécifiques des acheteurs.

> Des index « aptitudes bouchères » sont à la disposition des éleveurs pour choisir leurs doses de taureaux de races mixtes (Montbéliards, Normands), ou de croisement (races bouchères spécialisées).

> Les races bouchères spécialisées à privilégier pour le croisement sont : Blanc Bleu, Charolais, INRA 95, Limousin. Les croisements avec des races rustiques peuvent poser des problèmes de valorisation des veaux, en raison de conformations non adaptées.

Guide d'évaluation de la conformation des jeunes veaux laitiers

6 repères pour évaluer la conformation d'un jeune veau



Observer l'animal de derrière, en surplomb :

- Dessus d'épaule (écartement entre les omoplates)
- Largeur de dos + continuité avec le dessus d'épaule
- Largeur de culotte

Observer l'animal de profil :

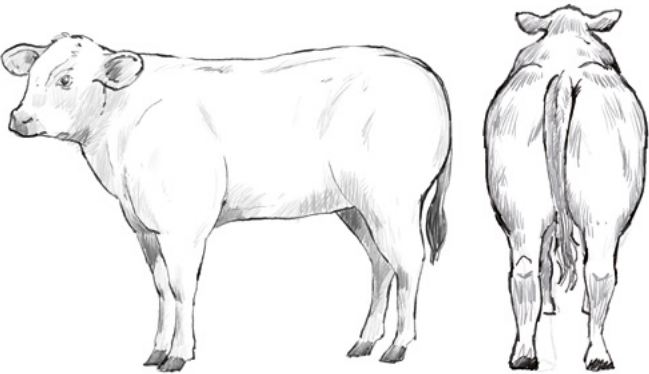
- Épaule (rebondi de la masse musculaire)
- Épaisseur de dessus (épaisseur de la masse musculaire au-dessus des vertèbres lombaires, en avant des hanches)
- Arrondi de culotte (profil convexe, rectiligne ou concave)

A noter :

- Pour des jeunes veaux, c'est un potentiel de poids carcasse qui est recherché, et non une conformation définitive.
- La finesse des os est un critère apprécié pour les veaux U et R.
- La conformation et le poids sont 2 critères distincts.

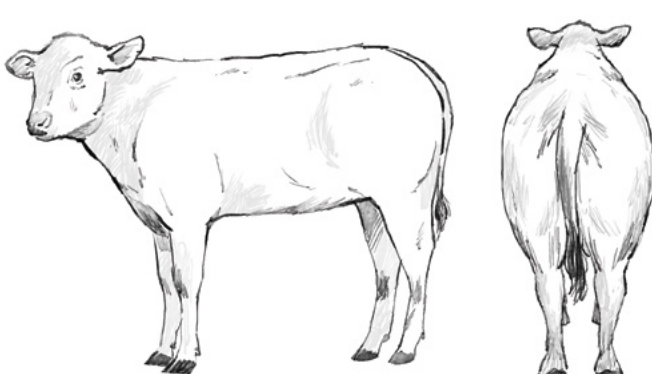
U | Très bonne conformation

Musculature compacte et massive. Profils convexes. Épaule rebondie et omoplates écartées. Dos large et dessus d'épaules épais. Culotte large et rebondie.



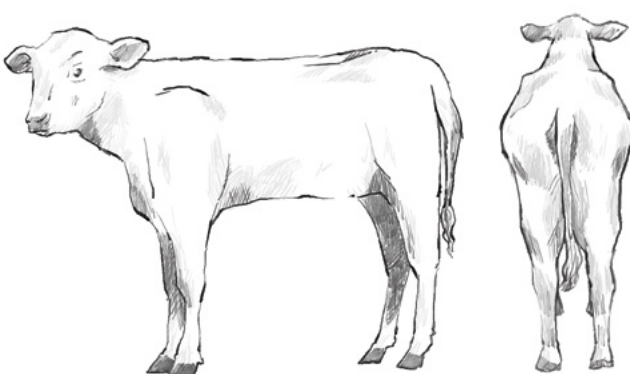
R | Bonne conformation

Musculature épaisse. Profils au moins rectilignes. Épaule épaisse et omoplates moins larges. Dos assez large et dessus d'épaules épais. Culotte plus allongée, rectiligne tendance convexe.



O | Conformation ordinaire

Musculature moyenne. Profils rectilignes. Épaules manquant d'épaisseur et omoplates étroites. Dos étroit et dessus d'épaules manquant d'épaisseur. Culotte rectiligne tendance concave.



P | Conformation médiocre

Musculature réduite. Profils concaves. Épaule plate, voire avec des os apparents, dessus d'épaule creux et omoplates étroites. Dos étroit, dessus creux. Culotte concave.

